



Numéro Spécial

Provocation et/ou Mystification

DÉMARCHE VIDÉOSTRATÉGIQUE



Dans un message diffusé le 28 juin dernier sur Ulysse, le Directeur Général a annoncé que la démarche stratégique de la DGFIP, engagée en octobre dernier, entrainait dans sa phase de validation et de concertation.

Le projet qui, pour le Directeur Général, aurait été conçu avec la participation

active du réseau (5 % de l'ensemble des personnels selon notre chiffrage) et des services centraux, doit être adressé aux organisations syndicales et aux responsables territoriaux ce lundi 1^{er} juillet.

Le 2 juillet, le Directeur Général présente par une vidéo publiée sur Ulysse, à l'ensemble des cadres et agents le sens de la démarche qui sera soumis au Comité Technique de Réseau du 9 juillet.

Le Directeur Général dévoilera également la démarche stratégique lors de la réunion des directeurs du 3 juillet.

FO DGFIP a demandé l'arrêt immédiat du processus de la démarche stratégique considérant, et toutes les informations actuelles le confirment, que cette démarche était un danger mortel pour l'ensemble des missions de notre Administration.



Le discours du Directeur Général sur la concertation avec les organisations syndicales relève soit de la provocation, soit de la mystification ! **Il n'y a jamais eu de concertation sur ce projet en amont.**

Seuls Solidaires et les syndicats non représentés au Comité Technique de Réseau (CFTC, UNSA et CGC) ont été présents à un groupe de travail, il y a quelques semaines. Les syndicats FO, CGT et CFTD ont refusé d'y participer.

Par ailleurs, alors qu'aujourd'hui le gouvernement a une tentation très forte d'intégrer les syndicats dans la mise en œuvre de ses décisions, **FO** n'entend pas participer à la cogestion de la démarche stratégique, ce n'est pas dans ses principes de liberté et d'indépendance.

Si d'autres veulent s'en charger, ils prendront l'entière responsabilité de leurs actes !

LE DG EST OPPOSÉ À LA RÉINTERNALISATION DE LA GESTION DE SERVICES PUBLICS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans une circulaire du 3 juin dernier, le Directeur Général a exprimé sa doctrine lorsque des collectivités locales entendent réinternaliser la gestion de services publics locaux.

Considérant que les contraintes budgétaires en effectifs et en moyens financiers, qui pèsent sur la DGFIP, ne permettent plus d'assurer correctement le service à la Collectivité Locale, le Directeur Général invite les comptables à veiller à ce que les choix retenus ne soient pas uniquement motivés par une volonté de transfert des charges vers l'État et à obtenir des contreparties de l'exécutif local.

Au moment où l'on constate un discours surprenant chez certains Directeurs Départementaux sur le coût du Service Public Local pour leur budget, **cette circulaire ressemble à une provocation vis-à-vis des élus locaux.**

Par un courrier au Directeur Général en date du 25 juin, **FO DGFIP** s'est élevé contre cette approche dangereuse pour les relations DGFIP / Collectivités Locales et a demandé que cette circulaire (qualifiée par **FO** de mortifère pour les services de la DGFIP) soit rapportée.

